



Informations sur votre établissement :

Nom de l'établissement :

Public Privé

Direction de l'établissement :

Adresse :

Ville :

Groupe(s) que vous souhaitez cibler :

Nombre de groupes :

Effectif de jeunes par groupe :

Niveau scolaire :

Informations utiles à nous communiquer :

Période de l'année souhaitée :

Autre :

Personne contact de l'établissement :

Nom/Prénom :

Fonction :

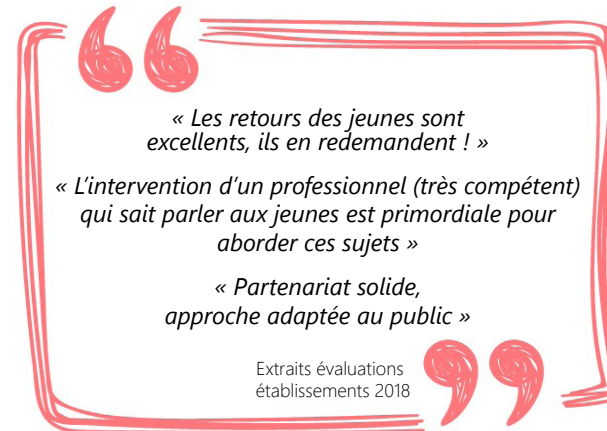
Mail :

Tel :



PROGRAMME S'EXDUQUER Un dispositif en éducation à la sexualité dédié aux jeunes

Le CRIPS Sud anime depuis 20 ans des interventions d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des jeunes dans le respect de la charte régionale de bonnes pratiques émise par l'ARS. Elles constituent un véritable espace-temps de parole et d'information essentiel sur la sexualité ainsi qu'une passerelle vers l'offre de santé dédiée aux jeunes.



Publics : jeunes de 15 à 25 ans

- Apprentis-es
- Lycéens-nes
- Collégiens-nes (3ème)
- Jeunes en situation de handicap
- ...

PÔLE DE MARSEILLE

5, rue Saint Jacques
13006 MARSEILLE

Tel 04.91.59.83.83
Fax 04.91.59.83.99
crips.marseille@lecrips.net

**Chargé de mission
éducation à la sexualité**
Guillaume GRAPELOUP

Directrice

Céline OFFERLÉ

PÔLE DE NICE

6, rue de Suisse
06000 NICE

Tel 04.92.14.41.20
Fax 04.92.14.41.22
crips.nice@lecrips.net

**Chargée de mission
éducation à la sexualité**
Marie BENETEAU



Description de nos interventions

Le CRIPS Sud propose **une approche globale et participative en éducation à la sexualité** incluant les dimensions suivantes :

Dimension relationnelle et psychosociale

respect - consentement -
désir/plaisir - valorisation du dialogue
- prévention des violences et attitudes
discriminantes - éducation à l'image et
à la pornographie - rapport au corps

Dimension informative

identification des dispositifs ressources
et de prise en charge en santé sexuelle

connaissances sur les moyens de
protection

Dimension préventive

identification et gestion des risques :
IST, VIH, grossesses non planifiées

utilisation et gestion du préservatif

utilisation et gestion
des moyens de contraception

OBJECTIFS



- Renforcer l'autonomie et les compétences psychosociales des jeunes pour gérer leur vie relationnelle, affective et sexuelle et prendre soin de leur santé sexuelle.

MÉTHODES



- Instauration d'un climat positif et bienveillant.
- Échanges avec les équipes éducatives en amont et en aval afin d'organiser et d'adapter les séances.
- Approches interactives, visuelles et ludiques adaptées au niveau et aux ressources de chaque groupe.

MODALITÉS



Intervention collective de 2h par groupe.

Une seconde séance peut être programmée à distance pour les publics ayant des difficultés d'apprentissage et/ou de compréhension.

- Organisation de la séance en lieu et place d'un cours/activité existante.
- Respect des règles de fonctionnement émises par l'intervenant-e.
- Salle adaptée avec un tableau ou paperboard + vidéoprojecteur + ordinateur.
- 6 à 20 jeunes.** Au delà, des demi-groupes devront être envisagés.
- Groupe déjà constitué (ayant des activités en commun), sans séparation des filles et des garçons.

MOYENS PEDAGOGIQUES



- Chargés-es de mission qualifiés-es ; formés-es aux spécificités du public adolescent et à la méthodologie d'animation de groupe sur la vie affective et sexuelle.
- Outils et techniques d'animation éprouvés.
- Supports d'information et préservatifs distribués aux jeunes en fin de séance.



La présence d'une personne référente de l'établissement est requise au cours des séances.

TARIFS



Le CRIPS Sud étudiera chaque demande et transmettra sous quinzaine un devis en tenant compte de la faisabilité et de la disponibilité des chargés-es de mission.

**Coût unitaire par intervention :
150 €**

**À partir de la 7ème intervention :
100€**

Frais de déplacement, repas et hébergement (quand nécessaire) à la charge de l'établissement

Annulation et report :

- * En cas de non respect des modalités décrites ci-dessus, le CRIPS Sud se réserve le droit d'annuler l'intervention prévue.
- * Toute prestation annulée le jour même par l'établissement bénéficiaire, quel qu'en soit le motif, restera due en totalité.
- * En cas d'impossibilité majeure, le CRIPS Sud s'engage à en avvertir l'établissement dans les plus brefs délais et à reprogrammer sans surcoût les séances non réalisées.